

**Evaluation, prévention et réduction
du bruit dans l'environnement**

Annexe à l'arrêté préfectoral publiant
les cartes de bruit stratégiques

- Échéance 2022 -

Article R572-1 et suivants du code de l'environnement

**CARTE DE BRUIT
STRATEGIQUE**

Réseau SNCF


Planche 2

Carte de type C

**- Zones où les limites au droit des
habitations sont dépassées**

Lden est un indicateur du niveau de bruit calculé sur 24h
Ln est un indicateur du niveau de bruit pendant la nuit (de 22h à 6h)

Indicateurs Lnight

 Lnight > 65 dB(A)

Norme AFNOR : NF S31-130 Décembre 2008

Réalisation en 2022 par la
Direction départementale des territoires du Bas-Rhin
SER - Pôle Prévention des Risques

Sources :
CEREMA Strasbourg
© IGN - SCAN25 © 2014

